



SOMMAIRE

DOSSIERS Défendre les espaces forestiers p. 7-9

ESPACES NATURELS Des biocorridors à créer en urgence p. 10
Des projets pédagogiques bien sympathiques p.11
PNR Oise-Pays de France : les continuités écologiques,
une évidence p.12-13

URBANISME - Europa City, mégalomanie anachronique p. 4-5
- Eaubonne : un espace vert de moins, une surface commerciale de plus p. 6

POLLUTION Plaine de Pierrelaye-Bessancourt : quinze ans d'analyses p. 14-15

FAUNE Crapauds et grenouilles... p. 16

Pas de repos !

par Bernard Loup,
président de Val-d'Oise Environnement

Après les deux débats publics sur les projets de transport, à savoir le Grand Paris et Arc Express, les associations d'environnement sont prévenues : elles ne seront pas au repos !

Aujourd'hui, le réseau de transports en commun a bien du mal à fonctionner normalement et à assurer le service attendu. Les décisions prises depuis plusieurs années comme la tangentielle nord ferrée (Sartrouville/Noisy-le-Sec par Epinay et Le Bourget) prennent du retard pour leur réalisation.

Malgré ces difficultés, les surenchères n'ont pas manqué pour « faire entrer le Val-d'Oise dans le Grand Paris » : boucle supplémentaire La Défense-Le Bourget par la vallée de Montmorency, liaison ferrée Roissy-la Croix verte-Cergy-la Défense, gare sur le triangle agricole de Gonesse... Pour en arriver au projet de centre commercial Auchan, nommé Europa City, sur ce même triangle.

Quant à la forêt du Grand Paris, d'abord annoncée sur les excellentes terres agricoles de la Plaine de France, elle a atterri dans la plaine de Pierrelaye polluée depuis un siècle par l'épandage des eaux usées de Paris. Oubliées toutes les études faites depuis une quinzaine d'années qui émettaient beaucoup de réserves sur la reforestation.

Les promoteurs du Grand Paris parlent de l'attractivité de l'Île-de-France, nous, nous en subissons les dégâts avec la dégradation de la qualité de vie dans notre région.

Ce n'est pas le compromis déclaré avant la conclusion des débats publics, entre l'État et la Région, qui va nous rassurer, bien au contraire. Ce compromis ne signe-t-il pas l'abandon de la volonté de la Région de préserver l'agriculture en Île-de-France par la limitation de l'étalement urbain ?

C'est pourquoi VOE participe à la création du Collectif pour le triangle de Gonesse. Depuis le 2 avril, les associations mènent une campagne de signatures d'une pétition sur la voie publique, à Gonesse et dans les communes proches, pour le maintien de l'agriculture et contre le projet Europa City. Le rejet par les habitants est manifeste et le souhait de préserver une agriculture de proximité tout aussi fort dans l'est de la Plaine de France que pour la Plaine de France Ouest, Cergy ou le Vexin.

Une lueur d'espoir : la mise en place d'une commission départementale de la consommation des espaces agricoles, sous la présidence du préfet, dont l'objectif est de réduire de moitié, à l'échelle nationale, d'ici à 2020, le rythme d'artificialisation des terres agricoles. VOE y veillera.

La nouvelle équipe

Président : Bernard Loup

Président d'honneur : René Le Mée

Vice-Président : François Tempesta

Secrétaire : Philippe Bec

Secrétaires adjoints : Étienne Bohler et Sylvie Garnier

Trésorier : Hervé Dehez

Chargée de la communication : Dominique Védy

Responsable commission Forêts : Pascal Thoyer



UN CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE VOE AU THILLAY.

Lac de Beaumont

Étienne Bohler, membre de VOE et des Amis de la Terre du Val d'Ysieux, est poursuivi pour avoir réalisé un inventaire « sauvage », c'est-à-dire sans l'autorisation du propriétaire des lieux. C'est cet inventaire qui a pesé fortement dans la décision juridique du maintien de cet espace comme espace naturel. Aujourd'hui, la Région IDF vient de voter un crédit de 38 500 euros pour réaliser un inventaire faunistique et floristique complet sur le lac. Avec l'accord du propriétaire, la société Calcia ! Pour Étienne Bohler, si cette étude avait été faite au tout début, on aurait pu éviter tout ce gâchis. (Lire Agora n° 23).

Pollution aux mâchefers

VOE s'associe au Collectif des chemins de La Villetterte (Oise) pour protester contre l'épandage de 7 500 tonnes de déchets de l'incinérateur de Saint-Ouen-l'Aumône (mâchefers d'incinération d'ordures ménagères) provenant des douze communes de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Ce dépôt de mâchefers non traités, étendu sur près de huit kilomètres a été réalisé à l'initiative d'un exploitant agricole sans l'autorisation du conseil municipal. Le collectif exige la traçabilité, l'enlèvement et le nettoyage du chemin. Une plainte a été déposée.

<http://www.facebook.com/pages/Collectif-Lavilletterte/159289690778744?ref=ts>

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901
déclarée sous le n° 2/04912
le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup
19, allée du Lac 95330 Domont
valdoise-environnement@orange.fr

Président : Bernard Loup

Tél. : 01 39 35 00 50

Directeur de la publication : Bernard Loup
Coordinatrice : Dominique Védy

ISSN 1252-0365
Imp. LG Impression



PHOTO
DE COUVERTURE :
PARC DU CHÂTEAU
DE MÈRY-SUR-OISE
(LIRE PAGE 11)

Citoyens vigilants du Mesnil-Aubry



Association créée en 2009 par une dizaine de Mesnilois, son objectif premier a été d'obtenir plus d'informations auprès de la municipalité et des pouvoirs publics pour informer les habitants des projets en cours menaçant leur cadre de vie et participer à la vie communale par des propositions auprès d'un conseil municipal fermé à tout dialogue.

À vocation agricole dans la Plaine de France, Le Mesnil-Aubry compte 900 habitants et les nouveaux arrivants sont sensibles au cadre de vie offert. Notre association souhaite défendre ce double caractère ruralité/agriculture. Un projet de déviation poids lourds associée à un merlon (lire *Agora* n° 23, oct. 2010) menaçait de faire disparaître 7 ha de terres agricoles. Déboutée par le tribunal administratif, l'association a su convaincre la société Véolia, qui a suspendu le projet. Les 7 ha menacés ont été remis en culture. Mais le permis est toujours valide. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous sommes particulièrement attentifs à l'élaboration d'un PLU visant à la création d'une zone d'activités économiques.

PRÉSIDENT : M. LEMAZURIER - SECRÉTAIRE : MME GARNIER
70, RUE DE PARIS - 95720 LE MESNIL-AUBRY

Bezons Environnement

L'association Bezons Environnement a été créée en janvier 2011. Sa création fait suite à notre rencontre avec des représentants de Val-d'Oise Environnement, que nous avons alertés sur la problématique de l'abattage des arbres et la disparition des espaces verts à Bezons (parc Bettencourt).

Leurs conseils lors de la visite qu'ils ont effectuée sur site nous ont convaincus de la nécessité de mener une action non limitée à la préservation des arbres, mais élargie aux différents domaines de l'environnement.

Le but premier de l'association est de promouvoir toutes actions et démarches susceptibles d'assurer la protection de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable sur la commune de Bezons.

PRÉSIDENTE : EMMANUELLE WICQUART - SECRÉTAIRE : LAURENT PEAUCELLIER
26, RUE EDGAR-QUINET 95870 BEZONS

IASEF

Initiatives et Actions

pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts



Créée en 2001 sous la dénomination Les Amis de la forêt de L'Isle-Adam, l'association avait pour objet la sauvegarde et la mise en valeur de la forêt de L'Isle-Adam. Aujourd'hui, elle intervient sur l'ensemble des massifs forestiers du Val-d'Oise et sur les différentes

problématiques environnementales concernant la vallée de l'Oise et ses environs pour :

- la sauvegarde de la nature, de l'environnement et de la biodiversité ;
- la promotion du développement durable dans la vallée de l'Oise et son bassin ;
- la protection des forêts domaniales et privées et autres milieux naturels, en agissant en faveur de la mise en œuvre d'une sylviculture durable permettant d'éviter la surexploitation des massifs forestiers et de préserver ainsi leur potentiel futur et leur capacité de résilience écologique face aux modifications climatiques ;
- la sensibilisation des populations par des actions d'information et d'éducation et des manifestations de découverte de la nature.



En 2011, nous réaliserons plus de cinquante expositions, conférences et sorties nature. Nous sommes attentifs, au niveau local, aux projets ou activités de nature à porter des atteintes graves à l'environnement et pensons que la protection de l'environnement et le développement des activités humaines ne sont pas incompatibles. À la fin avril 2011, IASEF compte 240 adhérents et enregistre une dizaine de nouvelles adhésions par mois.

PRÉSIDENT : PASCAL THOYER - VICE-PRÉSIDENTS : LAURENT CASSIGNARD ET FRANÇOIS DUPILLE - SECRÉTAIRE : JACQUES LEMARQUAND -
CENTRE ASSOCIATIF FRANÇOISE-BONN 14, RUE THÉODORE-PRÉVOST
95290 L'ISLE-ADAM WWW.IASEF.FR



LE PARC BETTENCOURT À BEZONS.



Europa City* mégalomanie anachronique

L'enjeu : préserver 700 hectares de terres agricoles d'excellente qualité, dernière réserve agricole dans ce secteur, et fournir une agriculture de proximité

Le projet :

45 ha de surfaces bâties, sur 80 ha dédiés à :

- 50 % commerce
- 35 % loisirs
- 10 % culturel
- 5 % administratif et technique.

20 à 40 millions de visites

20 000 emplois

Pour Vianney Mulliez (groupe Auchan), on pourra « faire le tour de l'Europe en une journée », et pour Jean-Pierre Blazy « séduire les touristes du monde entier... »

Quel avenir choisissez-vous ?

*** Lire l'article dans Liaison d'avril 2011.**



BERNARD LOUP

LA VILLE de Gonesse et le groupe Auchan viennent de lancer le projet « Europa City », gigantesque complexe mercantilo-culturel implanté dans le triangle de Gonesse, situé aux confins des départements du Val-d'Oise, de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne. Ce projet délirant pose de multiples questions graves que le maire de Gonesse a depuis longtemps cessé d'envisager pour leur préférer les réponses démagogiques de l'air du temps.

Plantons le décor de ce « machin » si conforme au manque d'imagination qui caractérise la décision politique de notre époque. Le « monstre », conçu pour accueillir entre 25 et 40 millions de visiteurs chaque année, à partir de 2020, occupera le tiers d'une vaste zone de 200 hectares, en cours d'urbanisation et d'aménagement, proche des aéroports de Roissy-CDG et du Bourget. Concrètement, il s'agira « de faire le tour de l'Europe en une journée », proclame Vianney Mulliez, président du groupe Auchan. En profitant de 250 000 m² de commerces et restaurants, avec des enseignes « haut de gamme » représentant « toutes les couleurs du continent ». « Comme les Galeries Lafayette pour la France ou Harrods symbolisant la Grande-Bretagne... », s'émerveille Jean-Pierre Blazy. Sont également prévus 160 000 m² consacrés au divertissement : un parc nautique, une piste de ski *indoor* (!), un parc de loisirs. On n'oubliera pas le *space music* de 30 000 m², avec salles de concerts ou encore studios dévolus aux cultures urbaines. Et, pourquoi pas « des

institutions d'art contemporain à l'étroit à Paris », se prend à rêver notre élu. Les deux protagonistes de l'affaire, supposée juteuse, souhaitent de concert attirer les touristes du monde entier qui sauront trouver là, n'en doutons pas un instant, ce qu'ils trouvent partout ailleurs.

Et toujours le miroir aux alouettes des emplois

Vous l'imaginez aisément, on a tendu à la population le miroir aux alouettes désormais habituel en la matière. Le complexe générerait la création de 20 000 emplois. « Une bonne nouvelle » pour les habitants de l'est du Val-d'Oise et des départements limitrophes particulièrement touchés par le chômage. « Nous allons créer 10 000 à 12 000 emplois sur trois ans pour réaliser cet équipement, assure Christophe Dastein, directeur du développement à Immochan, la filiale immobilière du groupe Auchan. Ensuite, l'ouverture d'Europa City entraînerait quelque 8 000 emplois directs et de nombreux emplois indirects dans les domaines de l'hôtellerie, des transports et des services. Nos recrutements favoriseront les candidats vivant à proximité. »

Pour faciliter le déploiement de ce nouveau temple de la surconsommation agrémenté habilement de quelques atours pseudo-culturels et permettre son accès, Auchan comme la ville de Gonesse comptent sur les aménagements prévus dans le cadre du Grand Paris, notamment afin d'améliorer les transports en com-

Maintenir une agriculture de proximité

COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE NON À EUROPA CITY !



Onze associations environnementales et citoyennes du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis se sont regroupées au sein d'un Collectif pour contester ce projet d'aménagement. Au moment où le Sénat vient de voter une proposition de loi pour faciliter l'urbanisation, l'accueil de la population de Gonesse a été très bon à la proposition de signature de la pétition du collectif : 1300 signatures sur la voie publique à Gonesse, Goussainville et Arnouville. Le souhait de garder des espaces agricoles à côté de la ville est réel ; une action de longue durée avec le soutien des habitants est possible.

Adhevo' - Amis de la Terre 95 - Association Ecoven Environnement Aulnay Environnement - Bien Vivre au Thillay - Bien Vivre à Vémars Environnement 93 - Haut Val-d'Oise Ecologie - Toutlemondeilestbio Arnouville - Val-d'Oise Environnement - La Vigie d'Écoven

SIGNEZ LA PETITION ET REJOIGNEZ LE COLLECTIF
Contact presse : Michel Atalay 06 63 01 46 41
www.cptg.fr contact@cptg.fr

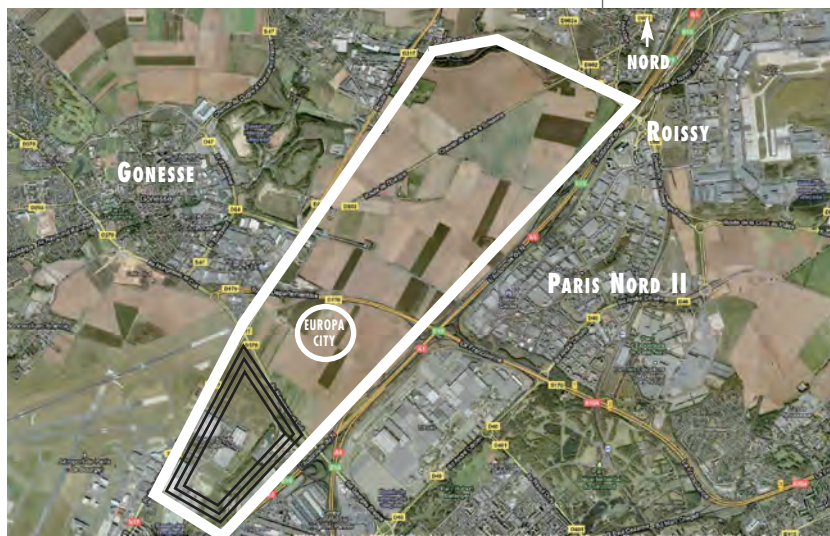
mun. « Le métro automatique, en particulier, ajoute le maire de Gonesse. La desserte du triangle de Gonesse et le secteur d'Aulnay-sous-Bois feront l'objet d'importants travaux. » L'investissement – sans ces dernières infrastructures – culmine à 1,5 milliard d'euros, pour une ouverture « avant 2020 », espère Jean-Pierre Blazy. Et même 2018, selon Auchan, si les aménagements du Grand Paris – en douterait-on ? – sont bien lancés.

Un concept du passé

Contrairement aux apparences – souvent si trompeuses – Europa City est une idée du passé. Les soigneuses plaquettes de la communication convenue parleront de concept nouveau – ni Disney, ni hypermarché – et sans doute d'architecture futuriste à propos de la configuration du lieu mêlant harmonieusement activités trivialement commerciales, activités ludiques dûment tarifées, activités culturelles sournoisement encadrées. L'officielle présentation en trompe l'œil qui est faite du projet ne saurait contenter le citoyen curieux. Ce dernier a entendu dire que la crise écologique dont les dégâts ont pu être longtemps cachés sous le tapis de la croissance éternelle fait rage désormais et que ses congénères n'ont plus qu'une seule chose à faire pour sauver la planète : tourner le dos aux schémas « croissansistes » qui ont pris en quelques années un sacré coup de vieux.

POUR LE COLLECTIF, il s'agit certes de s'opposer à un projet commercial inutile, mais surtout de défendre l'intégrité, encore possible, d'un territoire agricole.

La partie sud, dite zone des Tulipes, est déjà détruite par une accumulation d'entrepôts de logistique et de centres commerciaux. En s'implantant au nord de cette zone, Europa City condamne la partie centrale du triangle, non urbanisable au Sdrif de 1994. Il reste la partie nord, où la ville de Roissy projette elle aussi des extensions d'activités.



Ce projet remet donc en cause d'une façon radicale la possibilité d'une agriculture sur ce triangle ! Et pourtant, avec le Grenelle de l'environnement – certes plus que décevant –, le réchauffement de la planète... il y a une prise de conscience de la nécessité de maintenir une agriculture de proximité, sauf pour certains élus semble-t-il ! Soutenir le développement de l'agriculture biologique, organiser des circuits courts de distribution, encourager la vente directe, la présence des producteurs sur les marchés, les Amap² et l'approvisionnement local des cantines, geler l'urbanisation des terres agricoles devraient pourtant être un programme partagé.

Or on constate que la Plaine de France perd 120 ha chaque année sur ses 10 000 ha. L'objectif de l'EPA³ de la Plaine de France, porteur du projet Europa City, serait donc de protéger les grandes plaines agricoles qui ont un débouché industriel de proximité avec les Grands Moulins de Paris. Mais, comme il faut sacrifier au « développement », ce sont les 700 ha du triangle, non utilisables désormais pour la culture céréalière, qui feraient les frais de cette politique. L'agriculture maraîchère de proximité est sacrifiée alors qu'on sait la demande importante et la réussite de projets portés par l'Agence des espaces verts d'Île-de-France.

1. ADHEVO : ASSOCIATION DE DÉFENSE DES HABITANTS DE L'EST DU VAL-D'OISE

2. AMAP : ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

3. EPA : ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT

YANN FIEVET

PRESIDENT DE TOULEMONDEILESTBIO ■ ■ ■

VOE ■ ■ ■



Et un espace vert de moins et une surface commerciale de plus

Voté au conseil municipal d'Eaubonne, le 18 mai 2010, ce projet comprend aujourd'hui : un complexe immobilier de 6 130 m² (shon) sur deux niveaux dont 2 750 m² de surface de vente comprenant :

- ☉ un Intermarché de 2 000 m²
- ☉ un espace culturel de 500 m²
- ☉ une galerie marchande de 6 boutiques de 250 m²
- ☉ des espaces de bureaux à l'étage
- ☉ 247 places de parking



LE BOIS DU LUAT.

LA SCI ELOMIDEL (Intermarché) a redéposé le 27 décembre 2010, pour la cinquième fois, le dossier d'implantation d'un centre commercial au Luat.

Or, à moins de cinq minutes de ce lieu, on compte déjà trois supermarchés (Simply Market, Lidl, et France Marché). Et rien que dans un périmètre de 3,5 km, il existe pas moins de 22 super-hypermarchés (Auchan, Leader Price, Centre Leclerc, Cora, Franprix, Monoprix, Intermarché) et 30 petits commerces spécialisés dans l'alimentation générale. Ce projet se heurte directement aux commerçants implantés à Eaubonne et aux villes alentour.

La commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise (CDAC) a d'ailleurs retenu cette offre commerciale large comme motif de son refus, émis le 15 septembre 2010 (trois pour, trois contre et une abstention). Car on ne peut pas dire que la population d'Eaubonne ait beaucoup augmenté ces neuf dernières années au point de justifier la création d'un nouvel équipement commercial.

Mais, aussitôt rejeté, le projet a été repropo- sé à la commission du 16 février 2011 enveloppé dans un beau papier aux vertus écologiques : lampadaires équipés d'éoliennes, récupération et recyclage des eaux pluviales, traitements des hydrocarbures, etc. Le vote s'inverse, mais les arguments développés pour le refus à la proposition précédente sont toujours présents : le projet « ne présente pas une offre commerciale intéressante dans un secteur présentant une très forte

densité en grandes surfaces proposant des offres similaires, il... risque de déstabiliser le petit commerce de centre-ville et... les accès à ce projet sont communs à ceux desservant une zone de loisirs, et notamment un gymnase. » En fait, cette nouvelle proposition ne répond qu'à une seule des critiques : le manque de haute qualité environnementale.

Mais les riverains ont une autre appréciation de leur environnement : ils notent que cette conception du développement durable ne peut que conduire à multiplier les nuisances liées au trafic (bruit, pollution, bou-chons, etc.) et qu'ils perdront 1,8 ha de bois.

Pourtant, d'autres solutions seraient envisageables à une échelle plus humaine tout en respectant l'environnement et ses habitants. Mais de tels projets n'ont jamais été proposés. La zone concernée du bois du Luat pourrait présenter un intérêt général comme terrain d'agrément ou d'espaces verts pour la commune. Ce n'est pas une friche contrairement à ce qui a été rapporté, mais un bois non entretenu depuis des années. Il pourrait même s'insérer dans la trame verte et bleue de l'Ile-de-France, la quantité d'espaces verts publics ne répondant plus aux objectifs de 10 m² par habitants préconisés par le Sdrif.

Une véritable concertation avec les habitants est nécessaire afin de déterminer l'usage le plus approprié de la zone.

Une pétition est en cours de signature

CONTACT :

M. Mme Marchal
SOUTIEN AU LUAT
28, rue Flammarion
95600 Eaubonne
marconat@aol.com

Un recours a été engagé auprès de la CNAC le 14 mars 2011 par :

- ☉ Association Val-d'Oise Environnement
- ☉ Riverains du projet
- ☉ Les Amis de la Terre Val-d'Oise
- ☉ Petits Commerçants d'Eaubonne, Montlignon, Margency, Saint-Prix



CHRISTIAN MARCCHÉ

La forêt, objet de toutes nos attentions

EN SEPTEMBRE 2010, un reportage télévisé présente les forestiers comme étant les responsables de la transformation de la forêt en « gruyère » et du non-respect des arbres vénérables. Promeneurs, associations écologiques, chasseurs et élus locaux multiplient les pressions contre la politique de l'ONF. Mais les forestiers de terrain, eux aussi, font de la résistance à la politique que leur hiérarchie leur impose. Déjà, en octobre 2008, ils dénonçaient une réforme de l'ONF qui leur semblait incompatible avec leurs « missions de service public ». En mars 2010, ils manifestent en Alsace pour dénoncer le mode de gestion imposé : « Nous avons été formés pour faire de la gestion durable, or on nous demande de faire du court terme pour équilibrer le bilan annuel, explique un manifestant. La pression sur les prélèvements devient difficile à gérer. » Les forestiers en appellent aux élus pour qu'ils se « saisissent du problème » et qu'ils « reprennent les choses en main ».

Dès 2001, des défenseurs de la forêt de Montmorency, ayant connaissance du statut de « forêt de protection », ont contacté les élus pour les inciter à s'emparer du sujet. La commune de Saint-Prix a été une des premières à l'inscrire dans son projet municipal.

Le 26 novembre 2010, le conseil général du Val-d'Oise a demandé à l'unanimité le classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection (Liaison n° 131 de janvier 2011). Un statut qui doit maintenant être sollicité pour les forêts de L'Isle-Adam, d'Écouen et de Carnelle.

Mais, dans ce massif de Montmorency, un des plus fréquentés du département, il y a deux ou trois ans déjà, les promeneurs ont commencé à s'inquiéter de plus en plus des coupes rases qui se multipliaient. Une pétition a été lancée auprès de la population pour obtenir un moratoire. On a constaté les mêmes pratiques sur L'Isle-Adam, Domont... et dans toute l'Ile-de-France. Ile-de-France Environnement a alors décidé la création d'un groupe de travail sur les forêts dont VOE est partie prenante.

VOE ■ ■ ■

LES CRITIQUES OPPOSÉES AUX PRATIQUES ACTUELLES DE L'ONF EN VAL-D'OISE

- ▶ Exploiter la forêt comme on le fait des espaces agricoles.
- ▶ Dégrader les sols du fait de l'utilisation d'engins mécanisés...

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

- ▶ Utiliser les rémanents des coupes non plus pour l'énergie comme cela se pratique actuellement, mais les laisser sur place pour favoriser l'humus.
- ▶ Ne pas exploiter les zones humides de façon mécanisée ; préférer le débardage à cheval.
- ▶ Revaloriser les mares et assurer la pérennité de leur entretien, donc les financements nécessaires, ce qui permet de maîtriser le ruissellement des zones boisées.
- ▶ Classer les arbres remarquables.
- ▶ Créer des bandes herbeuses sur les lisières pour permettre la biodiversité et empêcher l'érosion par l'eau.
- ▶ Éviter les coupes rases créant des zones de lumière trop forte et nuisant au développement de la biodiversité.
- ▶ Classer en Natura 2000 les massifs de L'Isle-Adam et de Carnelle dans la continuité de la zone Natura 2000 de Chantilly (directive oiseaux et/ou habitat).
- ▶ Achever les travaux de continuité écologique (passages faune).
- ▶ Réduire les surfaces de coupes pour éviter l'impact visuel déplorable que l'on connaît et les conséquences écologiques.
- ▶ Créer des îlots de vieillissement et de sénescence et, à l'intérieur des îlots de coupe, laisser des arbres morts (1 à 2 par ha) pour les insectes.

Ayant constaté un dépassement de ses quotas, l'ONF devrait cesser au niveau de l'ensemble de la France ses coupes en forêt domaniale et les limiter en forêts de collectivité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU SNUFFEN DE MARS 2011.

LES FORÊTS PUBLIQUES DU VAL-D'OISE

- Montmorency : 2 000 ha
- L'Isle-Adam : 1 500 ha
- Carnelle : 1 000 ha
- Buttes du Parisis : 493 ha
- La Roche-Guyon : 309 ha
- Bois de Galluis (Frémainville) : 189 ha
- Bois de la Tour du Lay : 146 ha
- Forêt de l'Hautil : 129 ha
- Bois de Boissy : 92 ha
- Butte Pinson : 91 ha
- Bois d'Écouen : 82 ha
- Marais de Stors : 63 ha
- Bois de Morval : 60 ha

SOURCE IASEF WWW.IASEF.FR
DOSSIER FORÊT SUR LE BULLETIN
DE MARS DE L'ASSOCIATION IASEF
WWW.IASEF.FR/PDF/BULLETIN-13.PDF



La politique de l'ONF remise en question

Nous ne considérons pas cette transformation progressive des forêts compatible avec les objectifs affichés de l'écologie durable.

Ni l'accueil du public ni la préservation de la biodiversité ne trouvent leur compte dans cette évolution forestier systématique.



**Les Amis du parc naturel régional Oise-Pays de France et de ses trois forêts (AP3F)
BP 20343
60634 Chantilly**



Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux

**5, rue de la Source
95470 Fosses
www.amisdelaterre.org**

LES NOMBREUSES COUPES rases qui trouent de plus en plus souvent les forêts qui nous entourent vous préoccupent et vous nous le faites savoir. Les paysages familiers que vous aimez, les ambiances forestières qui faisaient l'agrément de vos promenades se trouvent bouleversés par l'apparition de ces clairières d'un nouveau genre. Où que nous allions, nous nous heurtons désormais aux grillages qui entourent ces secteurs dévastés ; comme Ronsard en son temps, nous avons envie de crier « *Écoute bûcheron, arrête un peu le bras !* ».

S'agit-il, comme le prétendent les gestionnaires de ces massifs forestiers, de régénérer des boisements vieillissants et appauvris ? Consultons notre dictionnaire. « Régénérer : rétablir ce qui était détruit. » Or ces coupes sont suivies, après destruction des souches et girobroyage des broussailles, de plantations en rangées parallèles de jeunes pieds de l'essence choisie. Il ne s'agit donc pas de régénération, mais de transformation.

Industrialisation de la gestion forestière

Progressivement, nous assistons à la disparition de la forêt naturelle, aux essences variées, aux arbres d'âges différents et à la création de champs d'arbres disposés en lignes, comme des pieds de maïs, pour faciliter la mécanisation. La gestion forestière s'industrialise pour copier le modèle agricole. Il s'agit là de la mise en pratique du slogan du Grenelle de l'Environnement : « *Produire plus tout en préservant mieux la biodiversité.* » Produire plus de bois conduit nécessairement à abattre plus d'arbres et à augmenter le volume produit, bien souvent en sacrifiant les plus gros sujets. Il ne s'agit pas pour nous, ici, de juger ou de condamner ce que les professionnels appellent une sylviculture dynamique. Nous n'en sommes qu'au stade du constat. Il nous faut savoir si cette transformation de la forêt répond aux objectifs de gestion durable préconisés pour les parcs publics.

L'article 6.1 de la charte du PNR Oise-Pays de France à laquelle l'ONF est associée, précise à ce sujet : « *Conformément aux principes fondamentaux de la politique forestière nationale, les propriétaires et gestionnaires forestiers visent, par une gestion durable, à garantir la*



diversité biologique, la productivité, la capacité des forêts à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes au niveau local, national et international, sans causer de préjudice à d'autres écosystèmes. »

Résumons : trois

rôles pour la forêt : ► produire du bois ► préserver la diversité biologique ► accueillir le public. Si l'on en juge par les coupes et les monceaux de grumes que nous pouvons rencontrer le long des chemins, la forêt produit du bois. De ce côté-là, pas d'inquiétude. Et elle en produira encore dans l'avenir, puisque les parcelles rasées sont replantées. Toutefois, on se souvient qu'après la terrible tempête de fin 1999 les spécialistes avaient recommandé d'éviter les boisements d'arbres d'une même essence et de même âge, lesquels résistent moins bien que les boisements mélangés. La diversité biologique, quant à elle, est bien malmenée par ces pratiques productivistes. En effet, la brutale mise à nu du sol forestier, son exposition au soleil et au vent, provoquent le dessèchement de la couche superficielle du sol et la disparition du microclimat des sous-bois. La flore forestière et la microfaune de la litière sont inévitablement détruites. L'essouchement pratiqué dans la plupart des parcelles déboisées ne peut qu'avoir un effet défavorable sur insectes et champignons. Et quelle diversité végétale rencontrer dans un champ d'arbres de même essence ? Et à quoi bon mettre en œuvre la lourde machinerie administrative de Natura 2000 sur des massifs forestiers promis à une gestion productiviste ? Vraisemblablement pour tenter de faire croire à la prise en compte de la seconde partie du slogan du Grenelle de l'Environnement : « *tout en préservant mieux la biodiversité.* »

Pendant de longues années, l'accueil du public se fera dans des forêts en chantier. La gestion paysagère préconisée se traduit désormais par des sentiers, parfois défoncés, encadrés par des successions de parcelles en grillagées et rasées. Et ce n'est pas le mince rideau d'arbres, parfois maintenu devant des étendues vides, qui recréera l'ambiance forestière recherchée par les citoyens randonneurs. Ceux-ci sont priés de s'adapter à la forêt de demain.

**JEAN-CLAUDE BOCQUILLON, PRÉSIDENT D'AP3F
ETIENNE BOHLER, PRÉSIDENT DES AMIS DE LA TERRE DU VAL D'YSIEUX
SECRÉTAIRE DE VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT ■ ■ ■**

Bois de l'Hautil, massif d'une grande richesse à réhabiliter

espaces forestiers

LE MASSIF DE L'HAUTIL occupe 1 250 hectares, en limite du plateau du Vexin et des vallées de l'Oise et de la Seine, entre la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et Poissy. Il a pour première particularité d'avoir été, pendant des siècles, intensivement exploité en carrières souterraines d'extraction de gypse et présente désormais d'importants risques d'effondrement sur près de 600 hectares. Conséquence de cette situation unique et peut-être d'une certaine application du principe de précaution, la plupart de la forêt est désormais interdite d'accès. Comme le notent les associations locales, les panneaux d'interdiction sont fort nombreux, et pour certains abusifs, ne sont plus respectés depuis fort longtemps : il en résulte un développement de pratiques illégales, comme la multiplication de décharges sauvages (du fait de particuliers et d'entreprises), des dépôts de voitures calcinées...



dors biologiques d'intérêt majeur.

Or, les solutions de protection sont d'autant plus délicates à mettre en œuvre que le statut du massif est complexe. Dans le département

des Yvelines, une partie est en forêt domaniale (depuis 1970) ; sur le Val-d'Oise 129 ha ont été acquis par le département et sont gérés en partenariat par le conseil général et l'ONF. Il reste que plus de 800 hectares sont répartis entre une multitude de propriétaires privés. Au niveau des circonscriptions administratives, deux départements sont concernés, et dix communes, dont certaines membres du parc naturel du Vexin.

Plusieurs associations locales, conduites par Bien vivre à l'Hautil, ont joint leurs compétences et leurs convictions pour tenter de faire émerger des mesures de protection sur le massif. Elles ont élaboré un premier dossier de réflexion, très documenté, ouvrant deux pistes complémentaires d'action : le classement du massif en forêt de protection, pour en assurer la pérennité, et la création d'une charte forestière de territoire pour « engager une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt en tenant compte des aspirations de chacun et des contraintes qui s'imposent à tous ». Le document a fait l'objet d'une présentation publique aux élus locaux qui, semble-t-il, lui ont plutôt réservé un bon accueil, malgré l'ampleur de la tâche proposée.

Pourtant, ce massif mérite un meilleur sort. Les premières études montrent une richesse écologique de premier ordre, tant faunistique que floristique. Le très récent Scot de Cergy-Pontoise le souligne, dans la seule partie qui le concerne et qui n'est vraisemblablement pas la plus riche. Ce secteur accueille un important cortège d'espèces végétales peu fréquentes (avec cinq espèces déterminantes de Znieff¹). La présence de vieux arbres en bas de pente contribue à l'intérêt du site en permettant la reproduction du pic noir, la présence de différentes espèces de chauve-souris (dont le grand murin) et de coléoptères saproxylophages² remarquables. Les pâtures en lisières constituent des milieux relictuels³ favorables ; quelques espèces en voie de raréfaction en Île-de-France, en particulier la chouette chevêche, y conservent un noyau de reproduction.

À noter : la transformation naturelle de certains « fontis » (effondrement de carrière souterraine) en mares, avec la constitution progressive des écosystèmes liés : amphibiens, odonates⁴ etc.

Outre les problèmes de pollution et de pratiques illégales, le massif est menacé par la pression urbaine (projets industriels ou immobiliers, voire la création de nouvelles infrastructures routières) qui risque de porter atteinte à son intégrité et de détruire des corri-

PASCAL THOYER,
PRÉSIDENT
DE IASEF
■■■



MASSIF DE L'HAUTIL : 1300 HA SUR LES YVELINES DONT 379 HA PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT ET 129 HA SUR LE VAL-D'OISE PROPRIÉTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL. LE SCOT DE CERGY CLASSE SON SECTEUR EN ESPACES VERTS À PROTÉGER. WWW.SCOT.CERGYPONTOISE.FR

1. ZNIEFF : ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE.

2. COLÉOPTÈRES SAPROXYLOPHAGES : INSECTES VIVANT DANS LE BOIS FRAIS OU MALADE. UN CINQUIÈME DE LA FAUNE FORESTIÈRE EST DÉPENDANTE DES BOIS MORTS DONT CES INSECTES.

3. UN MILIEU RELICTUEL EST UN ÉCOSYSTÈME D'HABITAT PROTÉGÉ DE PETITE TAILLE OÙ LES ESPÈCES ANIMALES PEUVENT SE DÉVELOPPER SANS TROP DE CONCURRENCE.

4. ODONATES : LIBELLULES.



Passages à faune : ignorance et amnésie des élus en Val-d'Oise

Les passages pour la faune relient entre eux des fragments d'habitats séparés par les infrastructures routières ou ferroviaires. Ils jouent donc le rôle de corridor et permettent de pérenniser des processus essentiels à la survie des espèces (dispersion, migration, accès aux ressources alimentaires, recherche de partenaire, brassage génétique...).

TRENTE FOIS plus petit que les Pays-Bas, le département du Val-d'Oise compte cent fois moins de passages à faune ou de « bioducs » que ce plat pays (qui en compte plus de 800), alors que notre département est deux à trois fois plus dense et plus vallonné. Chez nous la biodiversité compterait-elle beaucoup moins ?



ritoire de la communauté Val de France. Ce parc naturel urbain avait pour objet précisément de relier la forêt du mont Griffard à celle d'Écouen. Cet oubli a permis au maire de Villiers-le-Bel, également président de Val de France, d'obtenir une délibération municipale qui autorise une zone d'activité à l'endroit même où

Pourtant la Direction des routes est tenue de concevoir et d'aménager les passages à faune « en concertation avec les spécialistes de la nature (gardes forestiers, Office national des forêts, associations de défense de l'environnement) sur les voies de passage naturel des animaux ».

l'entrée du passage à faune requiert au moins quatre vingt mètres de largeur. Et le préfet, qui a pourtant financé l'étude du Parc naturel urbain, dont ses services gardent les archives, a été jusqu'à prendre à son tour un arrêté approuvant cette délibération.

Oubli ou ignorance ?

L'ignorance des élus dépasse ici l'imagination. Alors qu'ils ont été consultés pour le passage à faune sur la prolongation de l'autoroute A16 (illustration en bas à droite), alors qu'ils ont reçu la documentation de Naturparif sur les passages en bois¹, alors qu'ils passent régulièrement en voiture sur la RN 104 (Francilienne) sous les passages à faune de la forêt de L'Isle-Adam, par exemple pour aller siéger au conseil général ou s'informer en préfecture à Cergy, les élus locaux de Val de France ont oublié le passage à faune et biocorridor prévu sur le territoire de Villiers-le-Bel entre la forêt d'Écouen et celle du mont Griffard. Leur oubli est d'autant plus stupéfiant qu'ils avaient demandé et obtenu des crédits de l'Europe comme de l'État et du département pour étudier un parc naturel urbain au nord de Villiers-le-Bel qui devait structurer et donner toute sa cohérence à l'aménagement du ter-

Gaspillage et bétonnage

Encore plus étonnant : l'espace naturel en lisière de forêt qui devait être sanctuarisé, puisque forestier et requis par le passage à faune, a pu, d'un coup de baguette maléfique, changer de destination. Il est devenu une nouvelle zone d'activités à Villiers-le-Bel, au moment même où celle de Tissonvilliers² continue de se vider et celle de Tissonvilliers³ de se construire à grands frais. Comment imaginer que nos élus ont même pu engloutir 600 000 euros du département dans un rond-point inutile à Tissonvilliers³ alors que ce budget aurait largement suffi à démarrer le Parc naturel urbain par la construction du passage faune tel que préconisé par Naturparif et la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (Driaff) ?

JEAN-CLAUDE MARCUS

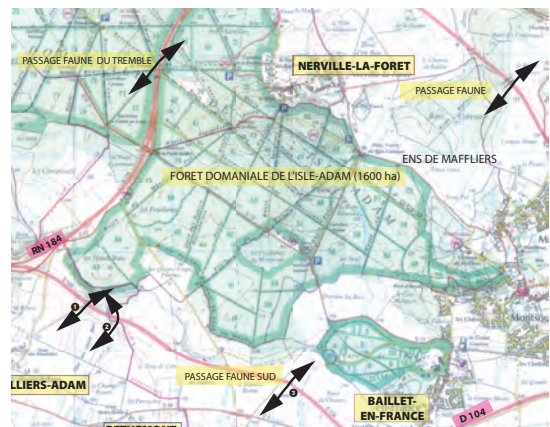
ASSOCIATION DE DÉFENSE DE LA FORÊT D'ÉCOUEN
ET D'ÉDUCATION À LA NATURE (ADFEEN)

1. WWW.NATURE-PARIF.FR/ATTACHMENTS/PASSAGE-A-FAUNE.PDF

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES PASSAGES A FAUNE : Le document du service d'études techniques des routes et autoroutes (2006) www.setra.equipement.gouv.fr/Routes-et-passages-a-faune-40-ans.html



LA CONTINUITÉ FORESTIÈRE ENTRE LE MONT GRIFFARD ET LA FORÊT D'ÉCOUEN ET LE PASSAGE À FAUNE (FLÈCHE JAUNE) À PRÉVOIR.



LES PASSAGES À FAUNE EXISTANT SUR LA 104, LA 184 ET L'A16.

D'un projet scolaire à une mare pédagogique dans le parc du château de Méry

CELA A COMMENCÉ en 1999, par un simple aquarium pour répondre à la demande d'une institutrice

dans le cadre d'une activité scolaire. De l'aquarium, on est passé à un petit bassin avec explications de la métamorphose de la libellule... L'idée a ensuite germé de créer une mare pédagogique. Un partenariat a été engagé avec la Cie des Eaux, puis d'autres, qui n'ont pas abouti. Mais, à l'occasion du rachat du château de Méry par la ville et l'ouverture du parc au public, c'est avec la Ville que le projet s'est construit. En juin 2010, des petits engins ont creusé là où on avait identifié le meilleur lieu : à l'intersection de fossés au sein d'une zone humide : environ 200 m² d'eau au niveau le plus haut, avec une zone plus profonde au centre pour maintenir un milieu humide permanent. Dès que la mare s'est mise en eau, les grenouilles sont venues. Trois mois après les libellules s'installaient : *Lestes viridis*, *Ischnura elegans*, *Libellula depressa*. En quatre mois, la mare s'est



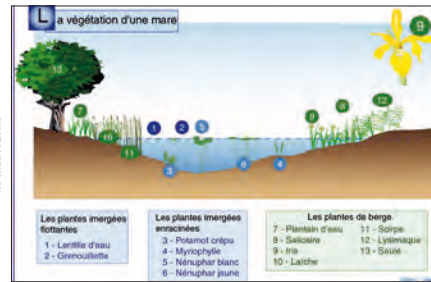
CALOPTÉRYX

autocréée, la végétation a recolonisé naturellement sans apport de plantes extérieures. Et la faune a suivi : chevreuils, Canards colvert, passe-reaux... et la couleuvre à collier. C'est désormais un lieu très à la mode pour la faune à Méry. La journée du

patrimoine, en septembre 2010, a été l'occasion de présenter ce travail avec l'exposition de panneaux explicatifs, de plantes, de larves...

MICHEL PAJARD, NATURALISTE, MÉRYSIEN,

A PORTÉ CE PROJET ■■■



Un projet ludique autour d'une mare interactive



LE CONSEIL GÉNÉRAL du Val-d'Oise a organisé en 2010 un appel à projets sur la création d'outils pédagogiques contribuant à « la connaissance, la préservation et la diffusion de la connaissance de la biodiversité dans le Val-d'Oise ».

Iasef* a proposé un projet original en collaboration avec la classe de licence professionnelle « Communication et Médias » de l'UFR sciences et techniques de l'université de Cergy.

Le projet consiste à présenter une mare en rétroprojection au sol et sur un mur. Les enfants sont répartis en équipes de deux ou trois élèves. Chaque « équipe » porte le nom d'un des éléments de la mare : il y a ainsi une équipe « Grenouille », une équipe « Moustique », etc. Chaque équipe dispose d'un badge magnétique.

Le jeu consiste pour chaque équipe à trouver dans la mare l'élément qui porte son nom et à lui présenter le badge. La recherche se fait dans une durée limitée, matérialisée par un sablier. Dès que l'élément a été trouvé par l'équipe, une courte animation le présente en projection, sous forme de petit film ou d'images enchaînées. Une dizaine de séquences sont ainsi prévues, qui présente la faune la plus emblématique

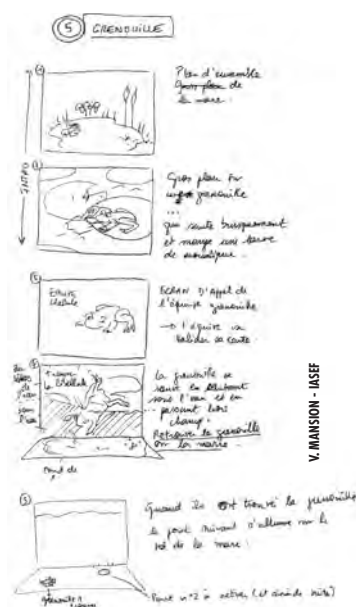
d'une mare : libellule, moustique, lymnée, dytique, grenouille, couleuvre, héron et ragondin (ce dernier en tant qu'espèce invasive). Le déroulement du jeu spectacle est sous forme dessinée, avec une voix « off » qui explique et commente ce qui se passe.

L'objectif de la réalisation est de mêler le côté ludique avec des éléments amusants (dans le dessin des animaux, par exemple) ou surprenants (en posant le pied dans la mare virtuelle – c'est une projection – les enfants déclenchent des ondes...) avec un travail pédagogique réel, qui consiste à faire comprendre la métamorphose des animaux et leurs interactions.

L'équipe d'étudiants est placée sous la direction de Théo Priniotakis, chargé de cours et spécialiste en didactique des sciences, et comporte quatre étudiants : un chef de projet, un développeur et deux graphistes. L'université apporte également son concours avec une troupe de théâtre qui réalisera les voix.

Iasef encadre la partie scientifique avec les contributions d'une adhérente, Marie-Claire Gaudetroy-Valibouse, professeur agrégée de sciences naturelles et ancien professeur à l'Institut de formation de maîtres de Créteil, et avec le délégué local de la LPO, également membre de Iasef.

PASCAL THOYER, PRÉSIDENT DE IASEF ■■■

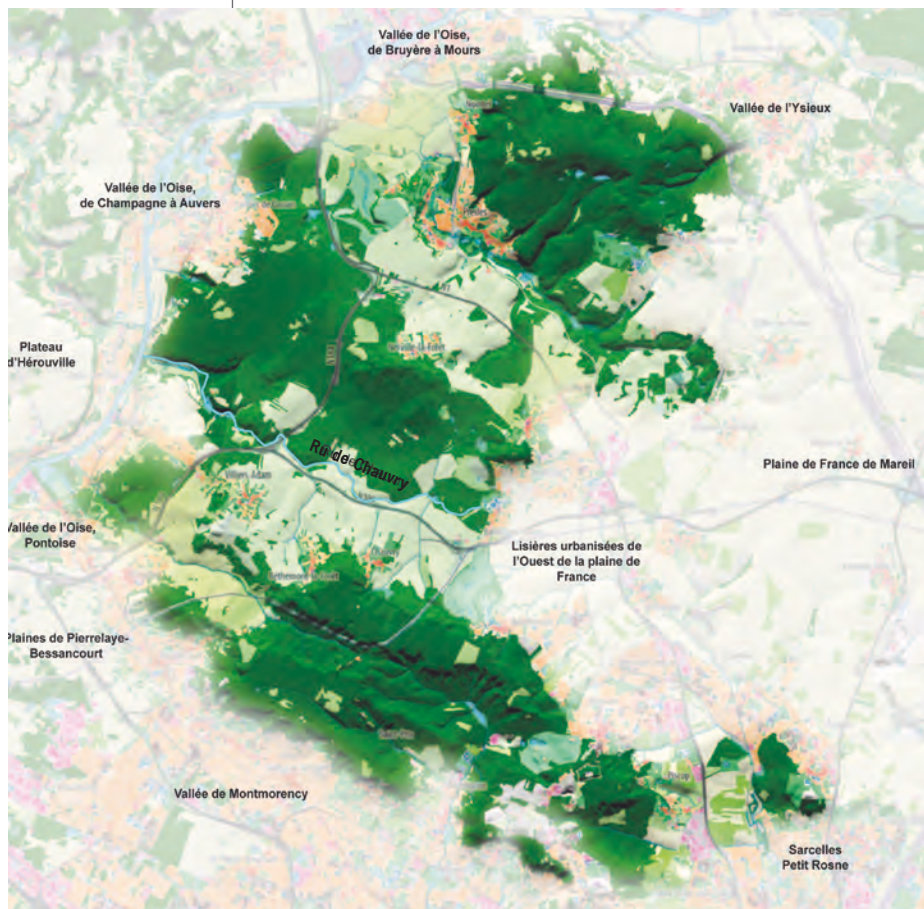


LA SALAMANDRE ET LE RÉALISATEUR ANIMALIER DANIEL AUCLAIR ONT ACCEPTÉ DE CÉDER LEURS DROITS POUR CETTE OPÉRATION. LES SÉQUENCES FILMÉES SONT DONC D'UNE QUALITÉ EXCEPTIONNELLE.

* IASEF : INITIATIVES ET ACTIONS POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS. LIRE P. 3



PNR Oise-Pays de France : inclure la vallée de Chauvry



CARTE EXTRAITE DE L'ATLAS DES PAYSAGES ÉDITÉ PAR LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE AUTOMNE 2010.

ON VOIT BIEN LA CONTINUITÉ DES MASSIFS D'ECOEN, MONTMORENCY, L'ISLE-ADAM ET CARNELLES.

ET LA CARTE EN PAGE DE DROITE MONTRE LA COHÉRENCE AVEC L'ENSEMBLE DES MASSIFS DU BASSIN PARISIEN.

À TRENTE KILOMÈTRES de Paris, à vingt kilomètres de Cergy et de Roissy, la vallée de Chauvry occupe environ 2 000 hectares d'espaces agricoles, forestiers et de marais. Il s'agit d'une vallée interstitielle située entre le massif forestier domanial de Montmorency au sud (2 000 hectares hors boisements périphériques) et la forêt domaniale de L'Isle-Adam au nord (1 600 hectares hors bois privés).

L'intégration de la vallée de Chauvry dans le PNR Oise-Pays de France permettrait d'inclure, de fait, les deux massifs forestiers dans la politique d'aménagement du territoire que le parc naturel régional pourrait promouvoir. Depuis 1994, le site est classé au regard de la loi de 1930 sur les paysages. Les continuités écologiques demeurent fonctionnelles en vallée de Chauvry. Il existe trois passages faune, dont deux couplés avec des ruisseaux sous la RD 104 sur moins de deux kilomètres permettant d'assurer le trait d'union entre les deux massifs forestiers domaniaux (carte ci-contre). La continuité écologique entre la partie est et la partie ouest du massif de L'Isle-Adam, à la hauteur du carrefour du Tremble au-dessus de la RN 184, va être restaurée au cours de l'année 2011. Celle entre les massifs forestiers domaniaux de Carnelle et de L'Isle-Adam, à la hauteur du bois Carreau au-dessus de l'A16, va être rétablie en 2014 en principe.

Une continuité écologique prouvée

La charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France a pour vocation la préservation des espaces forestiers et interforestiers en milieu péri-urbain en privilégiant la sauvegarde et la restauration des continuités écologiques. La vallée de Chauvry et les massifs forestiers attenants entrent totalement dans cette logique. De plus, le parc naturel régional Oise-Pays de France bénéficierait d'une image de marque forte puisqu'il protégerait le plus grand *continuum* forestier encore fonctionnel en termes de continuités écologiques de l'Europe occidentale, allant des portes de Paris au pays de Laon et au-delà. Il convient de souligner ce particularisme inédit parmi la quarantaine de parcs naturels régionaux métropolitains.

La charte de la vallée de Chauvry n'a qu'une valeur d'engagement

Depuis le 4 octobre 2010, une charte environnementale anime la vie du site de la vallée de Chauvry avec un vrai diagnostic du territoire qui repose sur les principes du développement durable.

Mais la mise en œuvre de la charte demeure totalement tributaire de l'existence de financements découlant d'un contrat région/département. Alors que le Parc naturel régional Oise-Pays de France peut s'appuyer sur un diagnostic du territoire et le soutien des élus et de la population, tout en apportant un vrai statut juridique et des moyens dans la durée.

Il y a donc une vraie urgence à l'occasion du réexamen du périmètre du PNR Oise Pays de France à y faire intégrer les quatre communes de la vallée de Chauvry : Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville-la-Forêt et Villiers-Adam.

BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DE VOE ■ ■ ■

MAUVE MUSQUÉE.

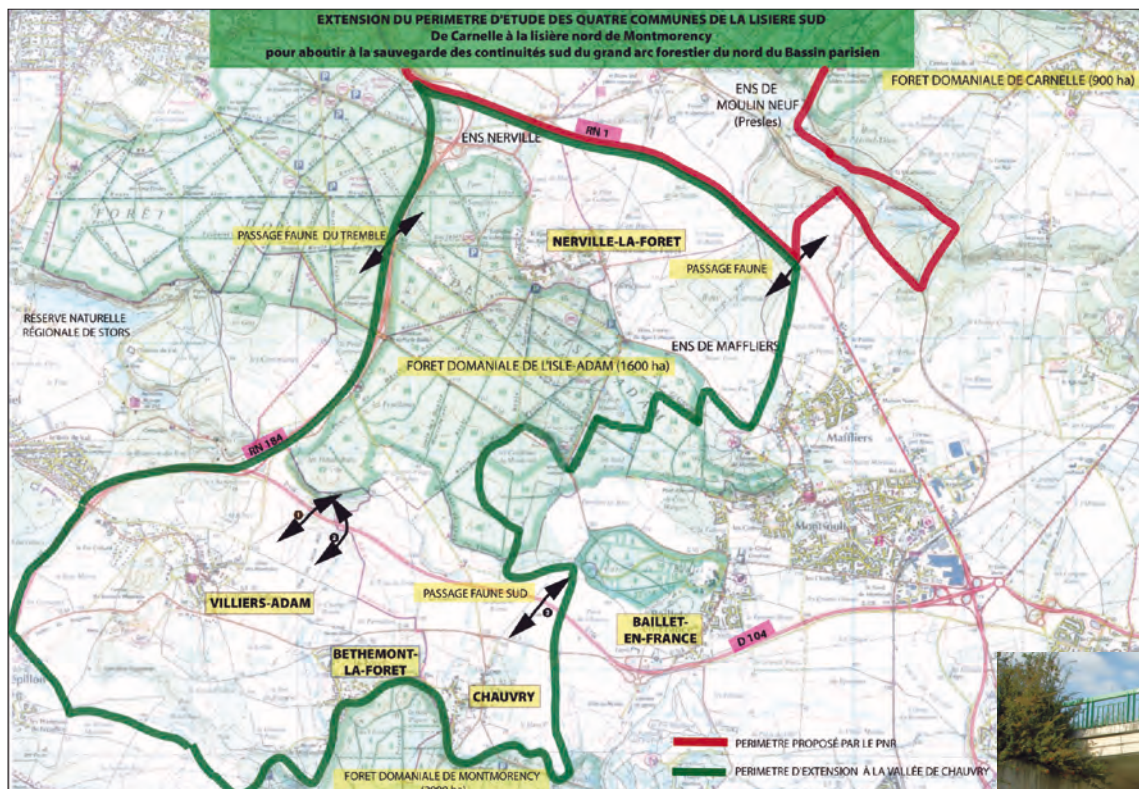


MICHEL PALARD



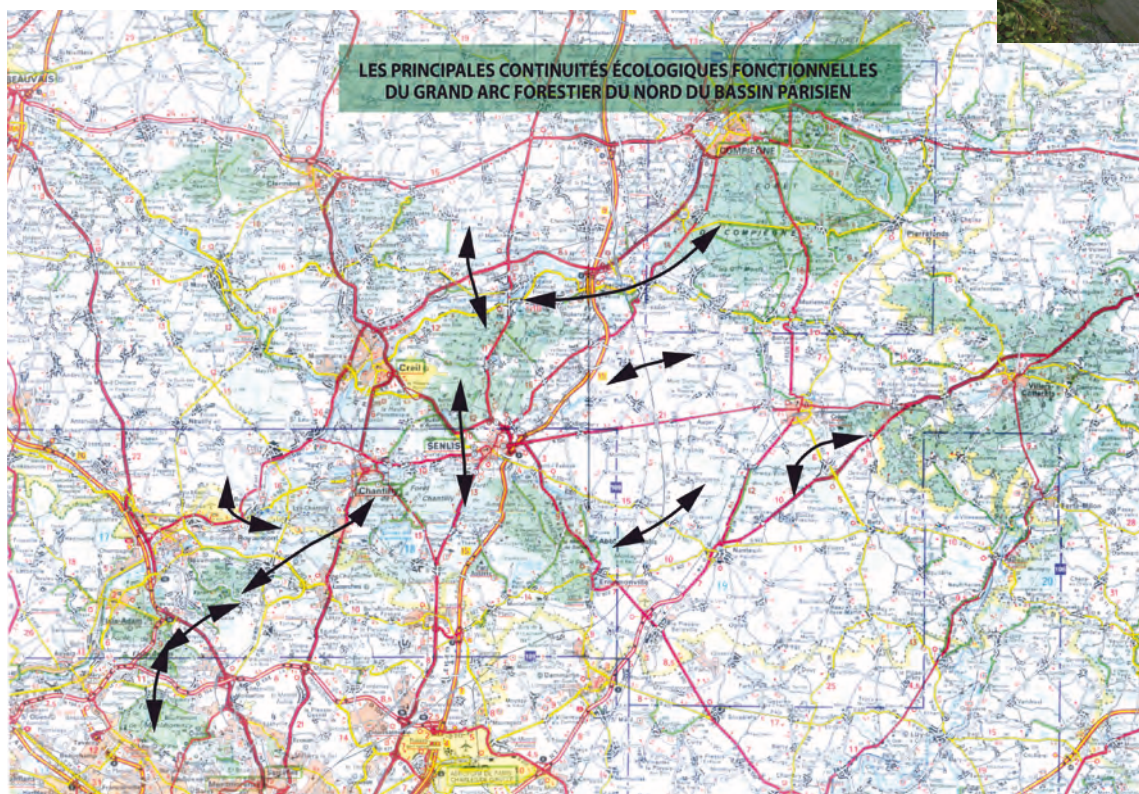
MICHEL PALARD

PAYSAGE DE LA VALLÉE DE CHAUVRY.



Ci-dessus : PÉRIMÈTRE DU PNR OISE-PAYS DE FRANCE. COUTOUR ROUGE : EXTENSION ADMISE DANS LE RENOUVELLEMENT DU PÉRIMÈTRE. COUTOUR EN VERT : LA DEMANDE DES QUATRE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAUVRY.

Ci-dessous : LA CARTE MONTRÉ LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE L'ARC FORESTIER NORD DU BASSIN PARISIEN.



MICHEL PALARD

Ci-dessus, un passage faune souterrain sous l'A 104 (FRANCIENNE) (PETITS SAULES RU DE CHAUVRY, LE N° 3 SUR LA CARTE). IL EST ÉGALEMENT UTILISÉ PAR LES AMPHIBIENS, QUAND IL EST COUPLÉ AVEC UN RUISSEAU COMME ICI. POUR LA GRANDE FAUNE, LES PASSAGES AÉRIENS (VOIR LE PASSAGE FAUNE DE LA PAGE 13) SONT PRÉFÉRÉS CAR LE BRUIT ENGENDRÉ PAR LE PASSAGE DES VÉHICULES LIMITE SON USAGE SANS TOUTEFOIS L'EN EMPÊCHER.



ETUDES

NOV. 1996

Étude Greuzat-Kovacs

(Pierrelaye-Bessancourt-Méry-Frépillon)
État de la plaine
(faune, flore, gestion des espaces...)

FEV. 1997

EVS

(Siaap) Étude podologique : révélation de pollution par ETM (plomb, cadmium, zinc, cuivre, mercure) et par MPO (phénols, hydrocarbures, PCB)

AVRIL 1999

Étude Bethure Conseil puis SCET et Dessein Urbain

(Siecuep)
Établissement d'une charte paysagère et environnementale

FEV. 2000

Étude Epandagri-Inra

(Siecuep et Région)
cartographie des risques et de la pollution ; possibilité de réhabilitation des sols

AUTOMNE 2004

Blézat Consulting

(Région IDF)
recherche de cultures non alimentaires viables économiquement

À PARTIR DE 2006

Série d'études (neuf) lancée par préfecture de Région IDF-DRIAAF

PETITE HISTOIRE DE LA PLAINE

1991 Bessancourt Environnement s'inquiète de l'avenir de la plaine et propose un syndicat intercommunal pour lutter contre l'urbanisation.

1992 Les maires de quatre communes* s'accordent sur la nécessité du maintien de cette plaine.

1995 VOE s'inscrit pleinement dans le combat de la plaine.

1996 Premières craintes sur une pollution possible de la nappe phréatique et saisie de la Mise et du CDH pour connaître la qualité des épandages. Interviews des maires des quatre communes dans *Agora* (n°s 10 et 11).

1997 Premier constat de pollution par le Siapp.

29 janvier 1998 Plainte de VOE.

Mars-juillet 1998 Arrêté préfectoral interdisant la commercialisation et la consommation de légumes crus.

12 avril 1999 Création du Siecuep, dont l'objectif est de rédiger une charte d'urbanisme et d'environnement. Dissous en décembre 2007.

12 déc. 2000 Lancement du projet « tuyau dans le tuyau » du Siapp pour fournir de l'eau clarifloculée.

Août 2007 Convention d'irrigation avec le Siapp pour neuf ans reconductible.

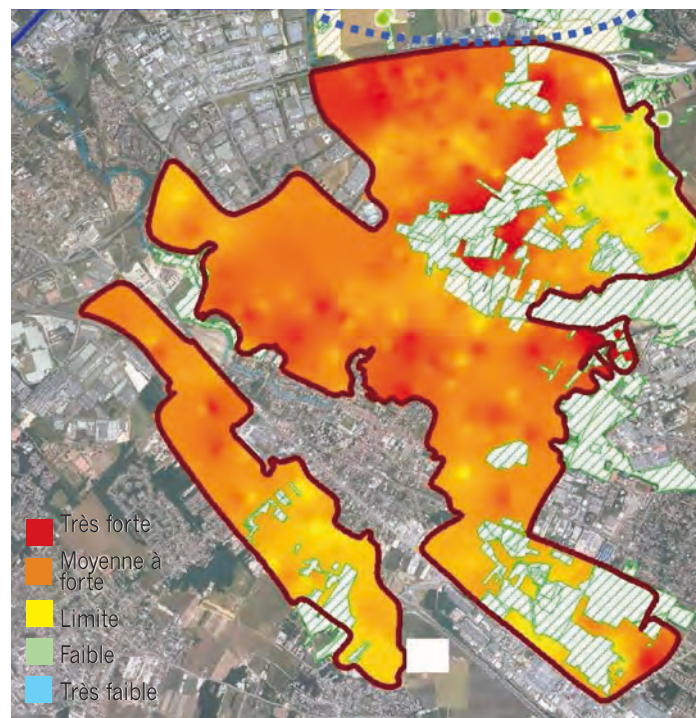
2006-2010 Aide aux agriculteurs CAD (État) et contrats PRAIRIE (CRIF) pour maintenir l'agriculture par la reconversion vers des productions non alimentaires (blé éthanol, colza diester) ; coût 1,3 M€.

APRÈS PLUS DE QUINZE ANS d'études, les dernières, qui ont été lancées depuis 2006 dans le cadre du Comité de suivi de la préfecture de région IDF, ont été portées à connaissance lors d'un colloque qui s'est tenu en préfecture de Cergy-Pontoise le 15 octobre 2010. Nous en avons régulièrement des comptes rendus intermédiaires. Ces études étaient portées par plusieurs acteurs ou commanditaires (Driaaf, Mise, chambre d'agriculture, Siapp, Inra (Dijon et Versailles), université de Nancy, Armines, CNRS de Lyon. Elles font suite à de nombreuses autres (voir colonne de gauche). L'ensemble de cette dernière série revient à environ 2 M€ dont une grande partie est prise en charge par le Siaap. Y ont également contribué la chambre d'agriculture, l'Ademe, le conseil général, la Driaaf...

Ces études ont concerné la microbiologie des sols, le fonctionnement du transfert sol-nappe, les éléments pathogènes, les risques sanitaires (sol, eau, végétaux et des informations que nous n'avons pas et qui se sont révélées, elles aussi, particulièrement inquiétantes concernant l'air), mais également des études sur les remédiations possibles (phytosanitaires ou extractions des sols, cultures en reconversion non alimentaire (blé, maïs, colza, seigle en vue de production de biomasse et boisements TCR-taillis à courte rotation, etc.).

Pas de cultures alimentaires pour VOE

Ces études ont confirmé ce que nous avons déjà appris depuis Epandagri : il vaut mieux maintenir une agriculture qui ne soit pas à usage humain. Nous ne pouvons que déplorer que les limites admissibles pour la consommation animale (ici, seuls le maïs et le colza sont concernés) soient plus laxistes que celles réservées à la consommation humaine car nous sommes consommateurs des produits issus des animaux ou des animaux eux-mêmes. Déjà dans *Agora* n° 18, de juin 2002, nous nous inquiétions de la façon dont les métaux lourds se retrouvent dans la chaîne alimentaire. D'ailleurs, les études mettent des réserves au cas où les normes deviendraient plus drastiques. Un des objectifs de VOE est de faire interdire toute culture à visée d'alimentation animale.



Les conclusions d'Epandagri en 2004

Ne pas modifier l'équilibre connu, pour cela :

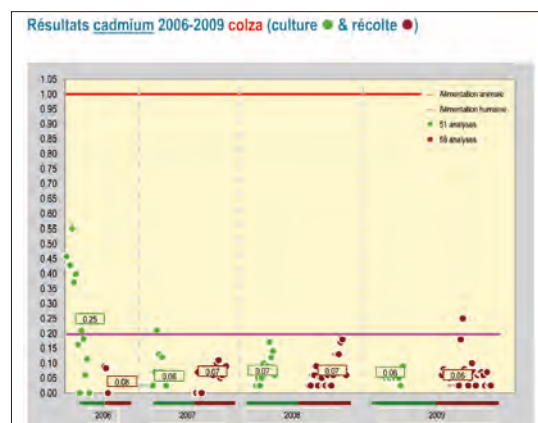
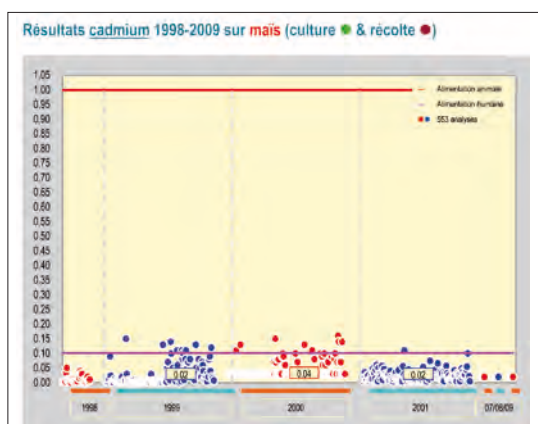
- ◆ maintenir une agriculture à forts intrants.
- ◆ irriguer avec de l'eau clarifloculée.
- ◆ ne produire que des cultures non alimentaires par manque de connaissances à ce stade.
- ◆ ne pas créer d'espaces récréatifs en l'absence d'études.

Alternative

La fabrication de biomasse n'a pas donné les résultats économiques escomptés et obligerait à des compensations financières pour que l'agriculteur perçoive un revenu correct. Mais maïs et seigle peuvent être retenus cependant, avec un certain taux d'intrants et, surtout, de l'irrigation, sinon la rentabilité est limitée.

Remédiation

On en est aux balbutiements quant à la remédiation phytosanitaire, et les résultats sans irrigation ne sont pas d'une grande rentabilité (myscanthus et switch grass).



Quant à l'extraction de la terre polluée, à laquelle tout un chacun pense en premier, cela reviendrait à faire tourner 500 000 camions, soit 420 camions par jour pendant six ans pour extraire les 5 millions de mètres cubes de terre ; aucun décideur n'y a songé une seconde.

Alors il reste la reforestation, mais pas de loisirs, celle en vue de production de biomasse. Certaines variétés de peupliers sont peu accumulateurs, mais nécessiteraient quand même l'utilisation de filtres dans les chaudières. Le risque – parce qu'il n'y a pas de solution parfaite – est une acidification des sols et peut-être une migration.

Alors que faire pour éviter l'urbanisation

Bon an mal an, la plaine a trouvé des agriculteurs pour continuer dans cette nouvelle logique de production.

Les inquiétudes restent celles d'origine : maintenir un espace naturel, empêcher l'urbanisation. D'autant que se sont insidieusement engouffrés pendant ces temps d'études d'autres projets comme un tracé au milieu de la plaine pour l'A104. Déjà, avant même la prolongation de l'A 115, les maires des communes limitrophes s'étaient inquiétés d'une ouverture à l'urbanisation autour de cet axe (d'où la charte portée par six** d'entre eux).

Si on fait le bilan, le périmètre défini par la charte et protégé par le Sdrif n'est pas touché, mais très pollué... Tout autour, les villes ont commencé à grignoter le long de la RD 14 pour Pierrelaye, sur toutes les franges nord-ouest pour Taverny, Beauchamp et Bessancourt avec habitations et zones d'activités... La pression est très forte pour les maires, et peu d'élus sont capables de concevoir des réserves foncières autrement que comme des potentialités économiques.

Arrêter toute cette logique productiviste

Cette plaine a coûté très cher par les études qui ont été nécessaires pour comprendre la nature de la pollution et éventuellement y remédier, également par les prises en charge compensatoires pour les agriculteurs, les indemnisations pour les réquisitions de terrains pour les études, l'interdiction de la culture du maïs du fait de l'infestation par la chrysome (autre problème), l'aide aux cultures de reconversion.

Certaines de ces études comprenaient également comme secteur d'analyse les plaines d'Achères et de Triel qui sont encore plus polluées. Mais également les terres contaminées par Métal Europe dans le Nord. La plaine n'est qu'une des manifestations de cette logique industrielle qui utilise à outrance la planète sans souci de l'avenir et de la santé.

Les scientifiques nous disent que les études sur les pollutions sont de plus en plus importantes. Mais plutôt que d'étudier comment remédier – encore que ce soit nécessaire aujourd'hui –, il faudrait surtout ne plus polluer au départ, ce qui implique de produire autrement. Il y a une prise de conscience que l'utilisation de la terre en recherche d'une production maximale extractive, agricole ou en urbanisation, a un coût pour la société. Il faut cesser de prendre les espaces agricoles pour une poubelle (épandages de boues...), comme réserves foncières en attente d'urbanisation ou de maillage pour un réseau routier. La préservation des terres agricoles dans leur destination d'origine tout comme la protection des forêts est un enjeu pour notre département.

DOMINIQUE VEDY ■■■

* Frépillon, Bessancourt, Méry, Pierrelaye

**SIECUEP
Syndicat intercommunal pour l'élaboration d'une charte environnementale et paysagère ; il comprend six communes : Méry, Frépillon, Bessancourt, Pierrelaye, Saint-Ouen et Herblay

DRIA
D'ÎLE-DE-FRANCE
DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

MISE
MISSION INTERSERVICES DE L'EAU

SIAAP
SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE

ETM
ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

DERNIERE MINUTE
L'Etat veut créer une forêt de loisirs de 1 000 ha dans la plaine, projet qui entrerait dans le cadre du Grand Paris. Mais ce choix ne semble pas tenir compte de l'avis des scientifiques qui prônaient beaucoup de principes de précaution. Nous ouvrirons le débat dans le prochain numéro.





Protéger les batraciens

L'association Sauvegarde Asnières-Bailion, Iasef, les Amis de la Terre Val d'Ysieux et bien d'autres participent chaque année, vers mars, à la sauvegarde des crapauds. L'année prochaine contactez-les.



ETIENNE BOHLER



LA GAZETTE DES CRAPAUDS



ETIENNE BOHLER

Contrairement à quelques idées pré-conçues, les crapauds de nos régions sont totalement inoffensifs et très utiles à l'équilibre écologique. C'est pourquoi, chaque année, au printemps, les associations se mobilisent pour protéger leur reproduction par la réalisation de barrages avec des dispositifs pièges : c'est une procédure légère à mettre en place, mais lourde dans sa gestion quotidienne car elle exige d'aller, dans la période de migration pré ou post-nuptiale, relever chaque jour les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté des obstacles vers leur lieu de ponte ou vice versa. Mais il faut aussi favoriser les habitats des amphibiens en entretenant fossés, haies, bosquets, friches, bandes herbeuses, etc. Il faut également que la DREAL¹, l'ONF²... programment des budgets pour l'entretien des mares. Il faut encore que les structures territoriales (Conseil régional, général, DDE³...) prévoient dans leurs aménagements routiers des parcours qui évitent les passages naturels des animaux car les grandes infrastructures routières et ferrées constituent des obstacles infranchissables et sont source d'une mortalité mettant en péril les populations de batraciens. La solution est évidemment la mise en place à grande échelle de crapauducs, ce qui a démarré depuis seulement 1980.







- » EN HAUT DE PAGE, SALAMANDRE TACHETÉE RENCONTRÉE LORS D'UNE SORTIE EN FORÊT DE L'ISLE-ADAM. LA REMISE EN ÉTAT DES MARES PAR LES FORESTIERS DE L'ONF A PERMIS SON RETOUR.
- » EN HAUT À DROITE, SEAU DE CRAPAUDS RELEVÉ À BELLEFONTAINE.
- » À GAUCHE, BUFO BUFO, CRAPAUD COMMUN FEMELLE EN MIGRATION. TRAVERSÉE PRÉNUPTIALE DE LA RUE DES SABLONS VERS L'ÉTANG DE BELLEFONTAINE.
- » CI-DESSUS, ÉLABORATION D'UNE BARRIÈRE PIÈGE.
- » CI-DESSOUS PLANCHE SUR LES DIFFÉRENTES ESPÈCES RENCONTRÉES EN VAL-D'OISE.

1. DREAL : DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
 2. ONF : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
 3. DDE : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

VOE ■ ■ ■

Les batraciens

La faune d'une mare

 Triton ponctué Salamandre tachetée	 Triton palmé
 Grenouille rousse	 Rainette verte
 Grenouille verte	 Crapeau commun

MICHEL PAJARD